

Документ подписан простой электронной подписью

Информация о владельце:

ФИО: Карпов Евгений Борисович

Должность: Ректор

Дата подписания: 31.08.2021 23:48:39

Уникальный программный ключ:

34e81b9ebf022d792ddf4ba544335e5bff5ea8f9d7bcf1d2f098d273e86a810b



# CONVENTION D'AGRÉMENT

Centre de langue française

*Quand le français est une force*

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Entre le Centre de langue française  
de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,  
ci-après désigné Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France  
8, avenue de la Porte de Champperret – 75838 Paris cedex 17 - France  
représenté par la Directrice des relations internationales de l'enseignement et du Centre de  
langue française, Madame Marianne CONDE SALAZAR,  
d'une part

et l'Université de Toula  
1, rue Ryazanskaya  
300024 Toula  
Russie

Représentée par son Recteur, Monsieur Evgueny  
KARPOV, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Université de Toula (Toula - Russie) intègre dans son enseignement la préparation aux  
divers examens de français professionnel du Centre de langue française de la  
Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France (CCI Paris  
Ile-de-France).

Les DFP comportent deux catégories d'épreuves :

- les épreuves passées à l'écrit (*Compréhension Ecrite CE – Compréhension  
Orale CO – Compréhension et Expression Ecrite CEE*) : le candidat consigne ses  
réponses par écrit directement sur le jeu d'épreuves, dans des espaces réservés à  
cet effet ou, selon le DFP choisi, sur des fiches optiques de réponses.

Les épreuves écrites sont conçues par le Centre de langue française de la CCI  
Paris Ile-de-France.

- les épreuves d'expression orale (EO) : le candidat, dans une situation d'échange  
en face à face avec jury comprenant un (ou deux) examinateur(s) doit effectuer  
oralement une tâche langagière déterminée.

Les épreuves d'expression orale sont conçues, organisées et passées sous la  
responsabilité de l'Université de Toula (Toula - Russie). Elles sont validées par  
le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France. Les examinateurs  
sont recrutés par le responsable du centre agréé pour concevoir et évaluer les  
candidats.

La description de ces examens figure dans la brochure *Les diplômes de français  
professionnel, DFP* et les livrets « *Organiser des sessions DFP* » mis à disposition  
par le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France.

Article 2 : Le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France autorise /renouvelle  
l'autorisation à l'Université de Toula (Toula - Russie) à être / devenir centre agréé  
DFP selon les modalités décrites dans les livrets « *Organiser des sessions DFP* » mis  
à disposition par le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France. En  
conséquence, l'Université de Toula (Toula - Russie) a toute latitude pour faire état  
de son statut de centre agréé DFP de la CCI Paris Ile-de-France dans tous ses  
documents publicitaires.

Article 3 : L'Université de Toula (Toula - Russie) assurera le bon déroulement, la surveillance des épreuves écrites et l'organisation des épreuves orales selon les instructions reçues du Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France (cf. en particulier les livrets « *Organiser des sessions DFP* » mis à disposition par le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France.)

Article 4 : Pour chaque examen, à l'issue de chaque session, l'ensemble des épreuves passées à l'écrit (CE/CEE/CO), accompagné du procès-verbal du déroulement des épreuves passées à l'écrit (CE/CEE/CO) sera immédiatement expédié pour correction au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France, sous pli cacheté et recommandé.

Article 5 : La composition des jurys des épreuves d'expression orale (EO) est fixée par l'Université de Toula (Toula - Russie) conformément au règlement des examens ; elle sera soumise pour approbation au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France.

Dans toute la mesure du possible, il sera fait appel, principalement au niveau du Diplôme de français professionnel, Affaires C1 (DFP Affaires C1) et du Diplôme de français professionnel, Affaires C2 (DFP Affaires C2) à des personnalités représentatives des entreprises françaises ou d'organismes économiques et culturels de la région de Toula - Russie.

Article 6 : A l'issue de chaque session d'examen, un relevé des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves d'expression orale (EO) sera établi et transmis immédiatement au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France, accompagné du relevé général des notes des épreuves d'expression orale (EO) ainsi que du procès-verbal des épreuves d'expression orale (EO). Le jury de Paris reste souverain.

Article 7 : Pour chaque session d'examen, le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France se réserve le droit de désigner un représentant qui assistera aux épreuves écrites et participera aux jurys d'oral. Les frais de déplacement et d'hébergement de ce représentant seront à la charge de l'Université de Toula (Toula - Russie) uniquement si cette intervention a lieu à la demande du centre d'examen.

Article 8 : Le montant des droits d'inscription est fixé chaque année par l'Université de Toula (Toula - Russie), compte tenu des droits d'inscription aux épreuves écrites et orales demandés par le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France.

Pour l'année 2015, les droits fixés par le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France sont de :

- Tarif unique par diplôme/par candidat : 110 € (cent dix euros)
- Tarif unique pour se représenter aux épreuves orales uniquement : 55 € (cinquante-cinq euros)

*Une somme forfaitaire de 50 € (cinquante euros) sera demandée pour l'organisation de toute session de moins de trois candidats.*

Ces droits peuvent, chaque année, faire l'objet d'une révision.

A l'issue de chaque session d'examen, l'Université de Toula (Toula - Russie) adressera au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France un versement global en euros, correspondant aux droits d'inscription de la session



d'examen en cours ; à réception du règlement, une facture acquittée lui sera expédié ainsi que les diplômes de ses admis.

Article 9 : En raison du caractère international des sessions d'examens, les dates des épreuves écrites seront fixées par le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France et le calendrier en sera communiqué à l'Université de Toula (Toula - Russie), au moins 6 mois à l'avance.

En fonction de ce calendrier, l'Université de Toula (Toula - Russie) arrêtera les dates des épreuves orales et les proposera au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France.

En cas de besoin, des sessions spéciales d'examens pourront être organisées, sous réserve que le nombre de candidats le justifie.

Article 10 : Les programmes et les épreuves des examens sont mis à disposition par le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France.

Article 11 : Pour tous cas litigieux, les deux parties se consulteront.

Article 12 : Au sein de l'Université de Toula (Toula - Russie), le responsable des DFP chargé des relations avec le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France et de l'organisation des sessions est Madame Galina OVTCHINNIKOVA.

Le responsable des DFP chargé des relations avec le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France est responsable de l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation des sessions. Il est le garant de la qualité de l'information et de l'accueil des candidats, de la standardisation des conditions de passation, de la sécurisation des épreuves, de l'intégrité de l'examen et de la confidentialité des informations et des résultats des candidats. En cas de remplacement, l'Université de Toula (Toula - Russie), est tenu(e) d'indiquer au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France le nom du nouveau responsable.

Article 13 : L'Université de Toula (Toula - Russie) assurera l'extension des DFP, de leur préparation, auprès de ses étudiants ou stagiaires en formation, dans son environnement éducatif et auprès des milieux socioprofessionnels de sa région.

Article 14 : En outre, les deux parties s'engagent à mettre leurs efforts en commun pour organiser, animer, développer toutes formes d'actions de coopération du domaine de leur compétence.

Article 15 : L'Université de Toula (Toula - Russie) et le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France pourront, à tout moment, se consulter pour promouvoir ou favoriser toute action de coopération dans l'intérêt bien compris des deux parties et dans le respect de leurs personnalités.

Article 16 : Toutes modalités d'application de la présente convention concernant des actions complémentaires pourront faire l'objet d'annexes complémentaires qui préciseront et fixeront les programmes d'action ainsi que leurs conditions de réalisation.

Article 17 : La présente convention n'a aucun caractère d'exclusivité. Le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France d'une part, l'Université de Toula (Toula - Russie) d'autre part, restent libres de passer des accords de même nature avec d'autres institutions de leur choix.

Article 18 :

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature. Elle est renouvelable tous les 5 ans.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 6 mois.

L'Université de Toula (Toula - Russie) informera le Centre de langue française-CCI Paris Ile-de-France de toute modification apportée au nom de la structure ou à son statut, de l'éventuelle modification des locaux où les DFP sont organisés, de tout changement d'équipe, susceptibles de donner lieu à la mise à jour de la convention.

En cas de faute grave de la part de l'Université de Toula (Toula - Russie) ou de non-respect des consignes contenues dans les livrets « Organiser des sessions DFP » ainsi que l'absence d'organisation d'une session d'examen pendant une année entière sans qu'aucune explication ait été fournie au Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France, la présente convention deviendrait automatiquement caduque ; il en résulterait pour l'Université de Toula (Toula - Russie) le retrait du statut de Centre agréé DFP du Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France. Le Centre de langue française de la CCI Paris Ile-de-France confirmera cette mesure par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 19 :

La présente convention est rédigée en deux exemplaires originaux, en langue française.

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Pour  
l'Université de Toula  
Toula – Russie,



Evgueny KARPOV  
Recteur

Pour  
le Centre de langue française de la Chambre  
de commerce et d'industrie de région Paris  
Ile-de-France,



Marianne CONDE SALAZAR  
Directrice des relations internationales de  
l'enseignement et du Centre de langue française